

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur

Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 15/PFD/552524
N/réf. : AVL/AH/SBK-4.32/s.565
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Gustave Latinis. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public du tronçon de l'avenue compris entre les rues Guillaume Kennis et l'avenue Charles Gilisquet.
Dossier traité par Mme C. Defosse.

En réponse à votre courrier du 7 janvier 2015 sous référence, réceptionné le 13 janvier, nous vous communiquons **les remarques et les observations** formulées par la CRMS en sa séance du 4 février 2015, concernant l'objet susmentionné.

Historique des lieux

L'avenue Latinis adopte un tracé droit pouvant être considérée comme la corde d'un arc constitué par le boulevard Lambermont, élément de la Moyenne Ceinture. Elle comporte deux points forts : le parvis de Ste-Suzanne et ses abords ainsi que le carrefour Héliotropes / Jacinthes et Freesias.

L'artère se situe dans le quartier dit de la Vallée Josaphat, dont le plan de voiries était approuvé au début du XXe siècle parallèlement à la réalisation du boulevard Lambermont. Elle forme la limite est du « quartier des Fleurs », composé des voiries inscrites dans la courbe du boulevard Lambermont, un quartier prévu dès l'origine comme une « cité-jardin » avec des habitations dotées d'un jardinet avant (le « quartier des Fleurs » fait l'objet d'un RCUZ approuvé en 2012).

Les travaux de voirie de ce quartier sont effectués vers 1913, mais la Grande Guerre retarde le lotissement. Érigé après le conflit, son bâti sera soumis au règlement de bâtisses de 1922 qui prescrit devant les maisons une zone de jardinet *non aedificandi*, clôturée par une haie vive ou un grillage en bois ou fer. Avenue Latinis, la zone de recul prévue ne sera finalement que partiellement maintenue en raison de la présence, dans les deux premiers tronçons et dans le dernier, de maisons conçues avant 1914.

La demande

La demande porte sur le réaménagement de l'espace public de l'avenue Gustave Latinis, sur le tronçon compris entre la rue Guillaume Kennis et l'avenue Charles Gilisquet. L'aménagement porte sur la totalité de la rue, d'alignement à alignement, à l'exception des abords de Ste-Suzanne qui feront l'objet d'une demande ultérieure dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des Glycines.

Le périmètre d'intervention est repris en ZICHEE au PRAS. Il est partiellement situé dans la zone de protection de l'église Sainte-Suzanne, monument classé et bâtiment emblématique de la rue et du quartier.

L'aménagement proposé conserve les grandes lignes de l'aménagement existant, comprenant deux rangées d'arbres entièrement renouvelées et complétées. Les 161 arbres seraient remplacés par 98 *Gleditsia triacantos*, *Sunburst* et *Ruby Lace* en alternance, ainsi que par 1 *Acer griseum* et 1 *Liriodendron tulipifera* tous deux prévus au carrefour Héliotropes / Jacinthes et Freesias.

En section courante, l'aménagement se présente comme suit: trottoir de 4 m de large (pavés béton 20x20 / oreilles de trottoirs / dispositifs pour mal-voyants) incluant les nouveaux *Gleditsia* en alignement, stationnement / chaussée / stationnement asphaltés (inchangés), trottoir de 4 m de large incluant les *Gleditsia* en alignement.

Ce réaménagement n'aura pas d'impact direct sur l'église Sainte-Suzanne, ni sur ses abords directs : il modifiera peu son contexte. En revanche, les dispositifs envisagés, tels les carrefours surélevés, les oreilles de trottoirs et les rétrécissements asymétriques de la voirie, qui sont dictés par des raisons de sécurité, induisent généralement le morcellement de l'espace au détriment de la cohérence spatiale, ce qui est regrettable.

Pour pallier cet effet 'déstructurant' des transformations prévues et afin de préserver au maximum la continuité de l'avenue, la CRMS conseille de renforcer l'effet structurant du double alignement d'arbres et d'améliorer le projet de réaménagement du carrefour avec les avenues des Héliotropes, Jacinthes et Freesias.

Les plantations

Les informations fournies à ce sujet par la demande sont assez succinctes et le remplacement des arbres n'est pas explicitement justifié. Ce remplacement se fera en agrandissant les fosses de plantation et en les espaçant un peu plus. Cette disposition ne peut qu'être plus favorable à la bonne croissance des arbres.

Le choix des essences n'est pas non plus explicité. Tout au plus peut-on constater que la logique existante (alternance de quelques espèces) est globalement respectée puisque les deux variétés de *Gleditsia* sélectionnées seront placées en alternance (variété à feuilles jaunes et une variété à feuilles vert, tournant au pourpre, variétés « inermes » ne présentent pas d'épines, typiques des *Gleditsia*).

Comme mentionné plus haut, il est conseillé de poursuivre l'étude de l'implantation précise des arbres et du renforcement de la régularité des alignements. En effet, tel que figuré sur les plans, les alignements présentent un rythme discontinu qui n'est pas seulement dû à la présence des entrées carrossables (voir notamment à hauteur des nos 31, 93, 66, 115, 137, 159). Pour améliorer cet aspect, on privilégiera l'aspect qualitatif, la rigueur et la symétrie des alignements à l'aspect quantitatif. Au besoin, on pourrait éventuellement réduire le nombre d'arbres à planter et / ou ne recourir qu'à une seule variété. L'on pourrait abandonner l'alternance ses espèces qui existe aujourd'hui, car cette option complique la réalisation de plantations symétriques de part et d'autre de l'avenue (par exemple à hauteur des nos 159 à 171).

En plus de ces remarques, et bien que les Gleditsia semblent assez bien adaptés à la plantation en ville, ce choix soulève la question de la gestion. En effet, ces arbres rejettent avec vigueur en cas de taille. Il s'agit également d'une essence plus exotique que les arbres en place.

Le carrefour

Le grand carrefour formé par les avenues Latinis, Héliotropes et Jacinthes avec l'allée des Freesias serait profondément réaménagé pour donner une place importante au piéton. On prévoit également d'y intégrer un espace de repos.

Ce carrefour mérite, en effet, d'être réaménagé car il offre un aspect peu satisfaisant alors qu'il occupe un lieu stratégique à l'articulation de l'avenue avec plusieurs rues courbes du quartier des Fleurs. Cependant, de par sa forme urbaine (oreille de trottoir totalement disproportionnée, dessin au sol en spirale) et de par son caractère minéralisé, la transformation proposée serait en décalage total avec les autres aménagements de l'avenue et ne répond pas au vocabulaire de l'espace public adopté dans le quartier des Fleurs. La création d'oreilles de trottoir particulièrement étendues et asymétriques aux autres angles du carrefour renforcerait encore l'aspect minéral de l'ensemble et irait à l'encontre des objectifs avancés par le projet.

La Commission demande de revoir cette partie du projet et d'opter pour un aménagement plus sobre, en continuité avec l'avenue. En vue de à préserver les formes urbaines à cet endroit, la transformation ne devrait pas se concentrer sur un seul angle du carrefour mais pourrait prendre la forme d'un petit square central planté, déconnecté des trottoirs.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DU : C. Defosse
BDU-DMS : M. Kreuz
Commune de Schaerbeek, M. Fr. Nimal, Echevin de l'Urbanisme